



Quoi faire pour cours minerve???

Par **virginie33**, le **03/01/2011** à **13:35**

Bonjour,

je suis inscrite chez cours minerve depuis presque 1 an et je n'ai plu les moyen de payer les 65euros par mois et en + je n'ai plu la tête a sa il s'avère qu'on c rendu compte que mon fils de 4 ans perd la vue d'un oeil suite a une forte myopie. Je me suis mise en contact avec cours minerve en août pour leur en parler et il mon dit que mon droit de rétractation été passer de a peine 15 jours que s'été trop tard et que je ne pouvais pas arrêter. J'ai dons clôturer mon compte afin de ne plu être prélever et ils arrête pas d'essayer de m'appeler. Je ne sais plu quoi faire. qu'est ce que je risque? je voudrai éviter le tribunal.....